

Séance du 01 février 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 1er février à 19h00, le Conseil Municipal de Gamarde-les-Bains, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jérôme CURUTCHET, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Sophie DESPERIES, Isabelle DUGENE, Nathalie GAREIN, Solange LASSALLE, Maryse LESPEZ, Céline VILLENAVE, Patrick DUPREUILH, Denis LACAPE, Julien LAGESTE

**Procurator(s) :**

Camille DULAMON à Jérôme CURUTCHET

**Etai(en)t absent(s) :**

Patricia ROUDAUT

Date de la convocation
26 janvier 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Camille DULAMON, Jean-Marc CASTETS, Pierre LANQUETIN, Adelino MACHADO

Date d'affichage
26 janvier 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <sup>A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**</sup> Patrick DUPREUILH

06 février 2024
et publication du
06 février 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jérôme CURUTCHET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 1er février 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	142 537,21
- un excédent reporté de :	293 949,05
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	436 486,26
- un déficit d'investissement de :	213 473,34
- un déficit des restes à réaliser de :	270 484,00
Soit un besoin de financement de :	483 957,34

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	436 486,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	436 486,26
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	213 473,34

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gamarde Les Bains

Le Maire J. CURUTCHET

le(s) secrétaire(s) de séance

